



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA MANCHE

Direction des libertés publiques, de la réglementation et de l'environnement
Bureau de l'environnement, de l'urbanisme et du cadre de vie
n° 04-1973

- A R R E T E -

**relatif à l'élaboration du Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux des bassins de la Douve et de la Taute**

Le Préfet de la Manche
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement,

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

VU le décret 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

VU le SDAGE du bassin Seine-Normandie,

CONSIDERANT que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie a fixé le périmètre du SAGE Douve Taute,

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Manche,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 - La procédure d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur les bassins versants de la Douve, de la Taute et des cours d'eau cotiers de l'Est du Cotentin (SAGE Douve-Taute) est ouverte sur le périmètre conforme au plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 - MM. le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Cherbourg et Coutances, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du département, dans deux journaux régionaux ou locaux et transmis pour affichage à toutes les communes incluses dans le périmètre.

SAINT-LO, LE 20 JAN. 2005
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Marc MBUNIER

COPIE CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL ET TRANSMISE A :

M. le préfet de la région d'Ile de France - Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie
29, rue Barbet de Jouy - 75700 PARIS

M. le sous-préfet d'e COUTANCES - CHERBOURG

Mesdames et Messieurs les maires de : AMFREVILLE - AMIGNY - ANCTEVILLE - ANGOVILLE
AU PLAIN - APPEVILLE - AUDOUVILLE LA HUBERT - AUMEVILLE-LESTRE - AUVERS -
AUXAIS - AZEVILLE † BAUDREVILLE - BAUPTÉ - BEAUBIGNY - BELVAL - BESNEVILLE -
BEUZEVILLE AU PLAIN - BEUZEVILLE LA BASTILLE - BINVILLE - BLOSVILLE -
BOLLEVILLE †₂ BOUTTEVILLE - BREUVILLE - BREVANDS - BRICQUEBEC - BRIX -
BRUCHEVILLE - CAMBERNON - CAMETOURS - CAMPROND - CANISY †₂ CANVILLE LA
ROCQUE - CARANTILLY - CARENTAN - CARQUEBUT - CATTEVILLE - CATZ - CAVIGNY
- CERISY LA SALLE - CHEF DU PONT - COIGNY †₂ COLOMBY - COUVILLE - CRASVILLE -
CRETTEVILLE - CROSVILLE SUR DOUVE - DENNEVILLE - DOVILLE - ECAUSSEVILLE -
ECOQUENEAUVILLE - EMONDEVILLE †₂ EROUDEVILLE - ETIENVILLE - FEUGERES -
FIERVILLE LES MINES - FLOTTEMANVILLE - FONTENAY SUR MER - FOUCARVILLE -
FRESVILLE - GOLLEVILLE - GONFREVILLE - GORGES - GOURBESVILLE - GRAIGNES -
GROSVILLE - HARDINVEST - HAUTEVILLE LA GUICHARD - HAUTTEVILLE-BOCAGE -
HEBECREYON - HEMEVEZ - HIESVILLE - HOUESVILLE - HOUTTEVILLE - HUBERVILLE -
JOGANVILLE - LA BONNEVILLE - LA CHAPELLE ENJUGER - LA HAYE DU PUITTS - LA
PERNELLE - LA RONDEHAYE - LAULNE - LE DEZERT - LE HAM - LE HOMMET
D'ARTHENAY - LE LOREY - LE MESNIL AMEY - LE MESNIL ANGOT - LE MESNIL AU
VAL - LE MESNILBUS - LE MESNIL EURY - LE MESNIL VENERON - LE MESNIL VIGOT -
LE PLESSIS LASTELLE - LE ROZEL - LE VALDECIE - LE VAST - LE VRETOT - LES
CHAMPS DE LOSQUE - LES MOITIERS D'ALLONNE - LES MOITIERS EN BAUPTOIS - LES
PERQUES - LES VEYS - LESTRE - L'ETANG BERTRAND - LIESVILLE SUR DOUVE -
LIEUSAIN - LITHAIRE - LOZON - MAGNEVILLE - MARCHESIEUX - MARIGNY -
MARTINVEST - MEAUTIS - MILLIERES - MOBECQ - MONTAIGU LA BRISETTE -
MONTCUIT - MONTEBOURG - MONTGARDON - MONTHUCHON - MONTMARTIN EN
GRAIGNES - MONTREUIL SUR LOZON - MORSALINES - MORVILLE - MUNEVILLE LE
BINGARD - NAY - NEGREVILLE - NEHOU - NEUFMESNIL - NEUVILLE AU PLAIN -
NEUVILLE EN BEAUMONT - OCTEVILLE L'AVENEL - ORGLANDES - OZEVILLE -
PERIERS - PICAUVILLE - PIERREVILLE - PONT-HEBERT - PRETOT STE SUZANNE -
QUETTEHOU - QUETTETOT - QUIBOU - QUINEVILLE - RAIDS - RAUVILLE LA BIGOT -
RAUVILLE LA PLACE - RAVENOVILLE - REIGNEVILLE-BOCAGE - REMILLY SUR LOZON
- ROCHEVILLE - TEURTHEVILLE-BOCAGE - TOLLEVAST - ST ANDRE DE BOHON - ST
AUBIN DU PERRON - ST COME DU MONT - ST CYR - STE COLOMBE - STE MARIE DU
MONT - STE MERE EGLISE - SAINTENY - ST FLOXEL - ST FROMOND - ST GEORGES DE
BOHON - ST GERMAIN DE TOURNEBUT - ST GERMAIN DE VARREVILLE - ST GERMAIN
LE GAILLARD - ST GERMAIN SUR SEVES - ST GILLES - ST HILAIRE PETITVILLE - ST
JACQUES DE NEHOU - ST JEAN DE DAYE - ST JORES - ST JOSEPH - ST LO D'OURVILLE -
ST MARCOUF - ST MARTIN D'AUBIGNY - ST MARTIN D'AUDOUVILLE - ST MARTIN DE
VARREVILLE - ST MARTIN LE GREARD - ST MARTIN LE HEBERT - ST MAURICE EN
COTENTIN - ST MICHEL DE LA PIERRE - ST NICOLAS DE PIERREPONT - ST PATRICE DE
CLAIDS - ST PELLERIN - ST PIERRE D'ARTHEGLISE - ST REMY DES LANDES - ST
SAUVEUR DE PIERREPONT - ST SAUVEUR LENDELIN - ST SAUVEUR LE VICOMTE - ST
SEBASTIEN DE RAIDS - ST SYMPHORIEN LE VALOIS - ST VAAST LA HOUGUE -
SAUSSEMESNIL - SAVIGNY - SEBEVILLE - SENOVILLE - SORTOSVILLE - SORTOSVILLE
EN BEAUMONT - SOTTEVAST - SURTAINVILLE - TAILLEPIED - TAMERVILLE -
TRIBEHOU - TURQUEVILLE - URVILLE - VALOGNES - VARENGUEBEC - VAUDREVILLE -

VAUDRIMESNIL - VESLY - VIDEOSVILLE - VIERVILLE - VINDEFONTAINE - YVETOT-BOCAGE.

M. le président du conseil régional de Basse-Normandie - Abbaye aux Dames - Place Reine Mathilde - B.P. 823 - 14035 CAEN CEDEX CAEN
S/C du préfet de la région Basse-Normandie - Préfet du Calvados

M. le président du conseil général - SAINT-LO

M. le délégué de bassin Seine-Normandie - direction régionale de l'environnement d'Ile de France
79/83, rue Benoît Malon - 94250 GENTILLY

M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt - SAINT-LO

M. le directeur régional de l'environnement - HEROUVILLE SAINT CLAIR

M. le directeur départemental de l'équipement - SAINT-LO

M. le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales - SAINT-LO

M. la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement - HEROUVILLE SAINT CLAIR

M. l'ingénieur des mines - SAINT-LO

M. l'ingénieur des mines - CHERBOURG

M. le directeur de l'agence de l'eau de Seine-Normandie - 51, rue Salvador Allende - 92027 NANTERRE CEDEX

M. le délégué régional de l'agence de l'eau - 1, rue de la Pompe - 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

M. le délégué régional du Conseil supérieur de la pêche - 84, rue de Rennes - 35510 CESSON-SEVIGNE

Recueil des actes administratifs

Saint-Lô, le 20 JAN. 2005

*Pour le préfet,
l'attaché de préfecture
chef de bureau délégué,*


D. MOREL

